



## 6<sup>ème</sup> édition du Tournoi de Chelles

**Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton.**

### Article 1 : Généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro (en attente)
- 1.2 Le tournoi se déroulera au Gymnase Alice Milliat 40 Av. de Louvois, 77500 Chelles, sur 7 terrains du samedi 26 au dimanche 27 avril 2025.
- 1.3 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.4 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition et d'une pièce d'identité.
- 1.5 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Arnold AKPLOGAN**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.3.
- 1.6 Le GEO de la compétition est **Alcides FURTADO MENDES**.

### Article 2 : Séries et tableaux

- 2.1 Ce tournoi s'adresse à tous les joueurs des catégories : minime, cadet, junior, sénior et vétérans. Les benjamins et poussins ne sont pas autorisés à participer à ce tournoi.
- 2.2 Ce tournoi propose les séries suivantes en double hommes, double dames et double mixte
  - Série R5/R6
  - Série D7/D8
  - Série D9/P10
  - Série P11/NC

2.3 La répartition des joueurs dans les séries se fera en fonction de la moyenne de chaque paire en respectant la règle de 1 à 16 avec les CPPH des joueurs.

2.4 Le Comité d'Organisation se réserve le droit de ne pas ouvrir des tableaux ou des séries en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux, d'une ou plusieurs séries. Dans certains cas et afin d'éviter l'annulation de l'inscription de certains joueurs pour cause d'inscriptions insuffisantes, le Comité d'Organisation en concertation avec le J.A., se réserve le droit de regrouper des séries (le cas échéant les joueurs concernés seront prévenus).

2.5 Le Comité d'Organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries en fonction du nombre d'inscriptions. Les tableaux en poules seront priorisés

2.6 Dans le cas où le remplissage général tout confondu des tableaux et séries du tournoi serait inférieur à 120 joueurs, le Comité d'Organisation se réserve le droit d'annuler le tournoi (indépendamment du nombre d'inscrits, le remplissage général du tournoi peut également être affecté dans le cas d'un durcissement des contraintes sanitaires, réduisant ainsi la capacité d'accueil ou les conditions de jeu).

### Article 3 : Inscriptions

3.1 La date limite d'inscription est fixée au **23/03/2025** (date d'inscription sur Badnet). Les classements et CPPH seront arrêtés à cette date (pour la confection et validation des tableaux).

3.2 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard** (inscriptions retenues par ordre d'arrivée des inscriptions sur Badnet).

3.3 La date du tirage au sort est fixée au **11/04/2025**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour la détermination des têtes de séries.

3.4 Le règlement des frais d'engagement du tournoi des deux joueurs validera l'inscription en ligne de la paire.

3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à **18€ pour 1 tableau, 24€ pour 2 tableaux**, ces frais incluent la participation fédérale de 2€ due pour chaque inscrit ainsi que les frais bancaires.

3.6 L'inscription sera validée dans le tableau correspondant au CPPH à J-28 (moyenne des CPPH de la paire).

3.7 **Un écart de 2 classements maximum sera autorisé entre deux joueurs d'une même paire** ; et ce afin de respecter l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions (RGC) et les problématiques attenantes (comme expliqué plus bas à l'article 3.9 de ce règlement particulier)

3.8 **Les surclassements sont autorisés**. Un joueur souhaitant se surclasser en double devra s'associer à un partenaire ayant au moins le classement minimal pour jouer dans la série envisagée, tout en respectant un écart de 2 classements maximum comme énoncé à l'article 3.7.

3.9 Selon l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions (RGC), « *dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé* » ; si ce cas de figure est rencontré à l'issue de la période des inscriptions le Comité d'organisation avertira puis retirera du tableau le ou les joueurs concernés. Le ou les joueurs écartés peuvent être « le joueur le mieux classé » comme « le joueur le moins bien classé ». Le choix du ou des joueurs à retirer sera dicté en fonction de

critères organisationnels tel que : le remplissage du tableau, le nombre de joueurs concernés, l'existence ou non d'une liste d'attente etc...Ces critères sont laissés à l'appréciation du Comité d'Organisation en concertation avec la J.A.

3.10 Les Listes Principales et Listes d'Attente seront communiquées au plus tard 28 jours avant la date de début du tournoi.

3.11 **Le mode de paiement accepté est le suivant : carte bancaire via Badnet ou Ebad.**

## Article 4 : Forfaits

4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

4.3 Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription

4.4 Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription.** Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur (e-mail : **cocepchelles@gmail.com**) s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

4.6 Un joueur se présentant à son horaire de convocation mais ne satisfaisant pas aux formalités sanitaires en vigueur afférentes à la pratique du sport en intérieur, pourrait se voir refuser l'accès à l'enceinte du gymnase. Par conséquent, ce joueur serait déclaré « forfait volontaire ».

## Article 5 : Déroulement

5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée sur Badnet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.

5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le **Victor Champion 1**.

- 5.6 Le comptage des points se fera en mode normal : 2 sets gagnants de 21 points.
- 5.7 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.8 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur ou une paire peut, en cas de litiges, faire appel au juge-arbitre qui désignera un arbitre ou un compteur de points.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes** entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel au micro et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Les répercussions de la touche d'un obstacle au-dessus des terrains seront énoncées par le juge-arbitre au cours de la compétition (au début de chaque journée, puis affichées dans le gymnase pour les joueurs arrivant au cours de la journée).
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au tournoi requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.15 Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi ou la promotion du club de Chelles.

**L'organisation du tournoi se déroulera conformément aux directives sanitaires et gouvernementales qui seront en vigueur aux dates du tournoi. Ces directives ou ces instructions spéciales peuvent concerner : les conditions d'accès au gymnase, le nombre de personnes présentes dans l'enceinte du gymnase, la présence d'accompagnateurs ou de public, l'application de règles sanitaires particulières ou de conditions de jeu spécifiques... (liste non exhaustive)**

**Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.**